

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

RÉSEAUX SOCIAUX ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES



Volume XV – Numéro 27 - Université Alassane Ouattara - Campus 2 Bouaké,
les 05, 06 et 07 Octobre 2023 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N°DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux	1
Membres du Comité d'organisation et du Comité scientifique	7
Liste des Participants en qualité de modérateurs et/ou de Rapporteurs	9
ALLOCUTIONS	11
1- Le Président du comité d'organisation	13
2- Le chef du Département de Philosophie	17
CONTRIBUTIONS DES INVITÉS SPÉCIAUX	21
1. Les réseaux sociaux ou réseaux de dé-socialisation ?, Antoine KOUAKOU	23
2. Le langage sms dans le bruissement des réseaux sociaux : est-ce une belle chose ou une destruction des mots ? Penser avec Jean- Michel Besnier, Auguste NSONSISSA	37
3. La philosophie du dos ou comment philosopher autrement à partir de Facebook, Thiémélé L. Ramsès BOA	51
CONTRIBUTIONS PAR AXES D'ANALYSE	73
AXE 1 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIE	75
1. Les réseaux sociaux numériques et la gouvernance démocratique en Afrique, 1. Oi Kacou Vincent Davy KACOU 2. Neuba Serge N'DRIN	77
2. Réseaux sociaux et démocratisation de l'information dans l'espace public subsaharien : entre libertés d'expression et communicationnelle, Faloukou DOSSO	93
3. La démocratie burkinabè à l'épreuve des réseaux sociaux : cas des changements de régimes de 2014 à 2022 au Burkina Faso, Sidibeouendin SAOUADOGO	111
4. Les réseaux sociaux et la problématique de la démocratie participative en Afrique, 1. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU 2. Kadio Mathieu ANGAMAN	133
5. Réseaux sociaux et lutte citoyenne, Boubakar MAIZOUMBOU	151
6. Usages des réseaux sociaux et gouvernance en Afrique, Odilon YAO	167

7. Impacts des réseaux sociaux et dynamiques démocratiques en Afrique entre excentricités et espérances légitimes !, 1. Séa Frédéric PLÉHIA 2. Nanou Pierre BROU	183
8. Réseaux sociaux et identité numérique : Quelle liberté dans l'espace africain ?, Agoussi Alphonse MOGUÉ	205
9. Usages illicites des réseaux sociaux : cyber menaces, pratiques d'agences de désinformation et risques sur la démocratisation en Afrique, Ange Bergson LENDJA NGNEMZUE	221
10. Réseaux sociaux et crises des sociétés africaines, Zlankouapiou Romuald Icanor SANKO	241
11. Réseaux sociaux numériques et éthique de l'espace public à partir d'Hannah ARENDT, 1. Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ 2. KONÉ Amidou	257
12. Nouvelles formes de militantisme sur les réseaux sociaux : une prise de parole politique entre patriotisme et incivisme verbal, Mamadou Diouma DIALLO	273
13. Idéologie de la transparence, réseaux sociaux et démocratie contemporaine, Ouandé Armand REGNIMA	291
AXE 2 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ÉDUCATION	307
14. De la responsabilité des réseaux sociaux numériques dans l'inconduite des adolescents en côte d'ivoire, Koffi Jacques Anderson BOUADOU	309
15. Usage juvénile des réseaux sociaux numériques et expérience des dilemmes moraux chez les mères d'adolescents à Bouaké (Côte d'Ivoire), Yogblo Armand GROGUHÉ	323
16. Short Message Service (SMS) : naissance d'une nouvelle forme d'écriture, Kouassi KPANGUI	347
17. Réseaux sociaux et apprentissage du journalisme 2.0, Antonin Idriss BOSSOTO	369
18. Les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif : entre innovation et modèle pédagogique traditionnel, Rodrigue Paulin BONANÉ	391

19. Réseaux sociaux, de la perte de l'individu à l'éducation,	
1. Apolline Adjo NIANGORAN 2. Magloire Kassi GNAMIEN	409
20. Critique du phénomène d'influenceurs sur les réseaux sociaux à partir de la pensée d'Aristote,	
Djakaridja YÉO	421
21. Recours aux réseaux sociaux numériques par les étudiants de l'Université Joseph Ki-Zerbo pour l'apprentissage et la formation académique,	
1. Belo ADIOLA 2. Kibouga Alphonse DIAGBOUGA 3. Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO	441
22. Sémiotique et identité sociale. Une lecture à partir des réseaux sociaux,	
Masseniva TRAORÉ	469
23. De l'éducation : pour une utilisation optimale du web,	
Kouassi Olivier SEY	487
24. La jeunesse africaine et la révolution cybernétique,	
Akpa Akpro Franck Michael GNAGNE	507
AXE 3 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SOCIÉTÉ DURABLE	525
25. Réseaux sociaux numériques, territoire récusé dans la valorisation des acquis de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire,	
1. Aka NIAMKEY 2. Yéo SIBIRI	527
26. Les réseaux sociaux : une forme de « pachacuti » andin ou révolution arguédienne ?,	
Doforo Emmanuel SORO	547
27. Nouveaux médias et défis sociaux : pour une vision marcusienne de la sociabilisation de l'Afrique,	
Amara SALIFOU	567
28. Réseaux sociaux en Afrique : contribution à la mobilisation des ressources et des compétences pour son émergence,	
Laurent GANKAMA	583
AXE 4 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DIGNITÉ HUMAINE	599
29. La protection des données personnelles à l'ère des réseaux sociaux au Cameroun,	
Saidou ABOUBAKAR	601
30. L'identité humaine à l'ère du numérique : cas des réseaux sociaux,	
1. Kouleman Amed COULIBALY 2. Issouf CAMARA	621

31. Réseaux sociaux et recomposition du monde, 1. Soualo BAMBA 2. Assane SANOGO 3. Kouadio YAO	637
32. De l'addiction aux réseaux sociaux : « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur » (Luc 12, 30), 1. Koko Marie-Madeleine SÉKA 2. Chiayé Marie-Pauline SÉKA	651
33. Impact des réseaux sociaux sur la promotion du patrimoine culturel du Bénin : cas de la plateforme Fairyland, Elavagnon Dorothée DOGNON	663
34. L'avenir du pour-soi africain et son habitus à l'aune des réseaux sociaux, Kouadio Julien KOUASSI	685
35. Crise du concept de réseaux sociaux et exigence éthique en contexte africain, Florence BOTTI	705
36. Approche critique francfortoise de la culture de masse et des médias sociaux, Klindio Lydie COULIBALY épouse ZAMBLÉ	721
37. Les réseaux sociaux en Afrique : enjeux et portée épistémologiques, 1. Evariste Dupont BOBOTO 2. Gildas DAKOYI TOLI	733
AXE 5 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENT	747
38. L'État ivoirien, un régulateur impuissant du secteur minier : apport des réseaux sociaux au respect des périodes de vie des mines dans la région du Hambol, 1. Mathieu Jonasse AFFRO 2. Chifolo Daniel FOFANA 3. Nambegué SORO	749
AXE 6 : RÉSEAUX SOCIAUX ET IDENTITÉ SOCIALE	769
39. Réseaux sociaux et identité sociale : l'ipséité africaine à l'épreuve de l'altérité, 1. Ghil-christ Elysée YANSOUNOU 2. Ariane DJOSSOU SEGLA	771
40. La facture des réseaux sociaux en Afrique : de l'aventure de l'identité à la sociabilité pathologique ?, Kouadio Victorien EKPO	789
41. Le téléphone portable, un instrument de tension entre l'être et le paraître, Bernadette GANSONRE	803

42. John Kyffy sur Facebook, construction d'un monde virtuel au profit d'une carrière artistique réelle, Yao Francis KOUAMÉ	823
43. Les réseaux sociaux au village : Pragmatique des usages et enjeux pour l'identité sociale, Titi Eri Aramatou PALE	841
44. L'évolution du concept d'amitié à l'ère des Réseaux sociaux : vers la numérisation de la relation interlocutive, Koffi KOUASSI	863
45. Les réseaux sociaux numériques : Vers une dépendance des algorithmes et la déconstruction des identités sociales, Tiasvi Yao Raoul AGBAVON	878
46. Pour une réinvention des sociétés africaines numérisées à la lumière de la pensée de Rousseau, Adjoua Marie Jeanne KONAN	891
47. Les technologies de l'information et de la communication (tic), vecteurs de résilience et de réliance des peuples, Ghislain Thierry Maguessa EBOMÉ	907
AXE 7 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SEXUALITÉ	921
48. La cybersexualité en Afrique : Le corps-sexe entre tradition et modernité, Oliver P. NGUEMA AKWE	923
49. La critique de la banalité sexuelle sur les réseaux sociaux à l'aune du philosophe arendtien, Amin Elise KOUADIO	939
50. Les réseaux sociaux ou l'alter-égo des réseaux de la sexualité, Mohamed CAMARA	955
AXE 8 : RÉSEAUX SOCIAUX ET NORMES JURIDIQUES	969
51. Les entreprises burkinabè à l'épreuve des retours d'expériences : cas du groupe Facebook Consom'action-BF, Esther Delwendé KONSIMBO	971
52. Pacifier l'usage des réseaux sociaux par un cadre législatif : le cas de la loi sur la cybercriminalité en Côte d'Ivoire avec Facebook, Waliry KARIMU	987
SYNTHÈSE FINALE DU COLLOQUE	1003

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux

Contexte et justification

Les réseaux sociaux sont devenus un véritable moyen de communication planétaire « à tel point qu'une violation du droit en un lieu de la terre est ressentie partout » (Kant, 1958, p. 111). Leur mise en œuvre procède, en effet, d'un projet sociopolitique clairement défini : la démocratisation de l'accès à l'information par la création d'une toile relationnelle qui renforce et consolide les rapports entre les personnes, les sociétés et les entreprises, par-delà les frontières. Dans cette perspective, ils apparaissent comme « un outil proprement démocratique, créateur de démocratie » (Sophie Montévrin, 2019, p. 46). Par l'attrait qu'ils exercent sur la vie des individus, des États et des entreprises, « les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la vie des gens. Selon les derniers chiffres, 43 pourcents de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux » (Sophie Montévrin, 2019, p. 8). Selon le site « Internet World Stats », 46% de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). Dans le monde comme en Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques. Ce colloque invite à réfléchir sur ces mutations en Afrique à travers le thème « **Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines** ».

Par l'importance de leur impact sur les sociétés africaines, les réseaux sociaux révèlent une ambivalence préoccupante : d'une part, ils contribuent à la fois à leur progrès socio-économique (Tracy Tuten, 2019, Christine Balagué, David Fayon, 2022) et à l'accélération des crises sociopolitiques qui aboutissent, parfois, au renversement du pouvoir; et d'autre part, l'interaction qu'ils favorisent entre les individus de tous bords contribuent à la fois à l'affirmation et à l'épanouissement des qualités et du potentiel des Africains, mais aussi, à la violation de leur vie privée et à leur déséquilibre psychologique pouvant conduire à la déconstruction de leur personnalité (Thomas Huchon, Jean-Bernard Schmidt, 2022). Au-delà des relations interpersonnelles ordinaires, des autoproclamés « influenceurs » (Edouard Fillias, François-Charles Rohard,

2021) s'efforcent d'influencer, d'orienter les modes de vie et de pensée des Africains par leurs publications, contribuant ainsi à justifier l'idée de

« l'influence toxique des réseaux sociaux » qu'évoque Sophie Montévrin. Cette toxicité est constatable à travers l'usurpation d'identité, l'intrusion dans la vie privée, l'utilisation d'images compromettantes, les fakes news, la remise en cause des valeurs sociales, etc.

Il apparaît alors que l'avenir des sociétés africaines, la qualité de leur système éducatif, le fondement des rapports intersubjectifs et surtout les normes axiologiques au fondement de la personne humaine et des sociétés sont en jeu dans le développement vertigineux des réseaux sociaux sur le continent comme dans le monde (Robert Redeker, 2021). À travers ce colloque international et pluridisciplinaire, toute la communauté scientifique est invitée à des réflexions croisées sur l'impact des réseaux sociaux sur la dynamique des sociétés africaines. Si la démocratisation de l'information induite par les réseaux sociaux apparaît comme une œuvre noble, elle semble poser problème à travers ses différents usages.

Problématique et objectifs

L'ambivalence préoccupante des réseaux sociaux conduit à la nécessité d'un accompagnement éthique de leur usage en instaurant un cadre éthique en vue d'une prise en compte efficiente et pratique de cet outil de communication. Au-delà du cadre d'origine des réseaux sociaux, les sciences et techniques de la communication, ce colloque est ouvert à toutes les régionalités scientifiques en vue d'une approche globale de l'influence et de l'usage des réseaux sociaux en Afrique. À cette fin, ce colloque pose le problème suivant : Quels sont les impacts des réseaux sociaux sur les dynamiques sociales en Afrique ? Ce problème se décline en questions spécifiques :

- Comment caractériser les réseaux sociaux ?
- Quelles sont leurs contributions aux dynamiques des sociétés africaines, dans leurs rapports avec les sociétés du monde, d'un point de vue cosmopolitique ?
- Quand et comment les réseaux sociaux deviennent-ils des pesanteurs de ces dynamiques ?
- Comment, alors, circonscrire leurs effets pervers ?

De cette problématique se dégagent les objectifs de ce colloque :

- Montrer que les réseaux sociaux sont devenus, en Afrique, non seulement des instruments de transformations sociales (Gado Alzouma, 2008, En ligne), mais aussi dévoiler les conditions sous lesquelles leur déploiement peut véritablement être sources de dérives sociales et morales ;
- Examiner la nécessité d'une réévaluation des objectifs de cet outil de communication et surtout souligner leur incidence sur les sociétés contemporaines, en général, et sur les sociétés africaines, en particulier ;
- Générer une convergence des savoirs à travers une approche interdisciplinaire sur les implications politiques, juridiques, culturelles et éthique de l'usage des réseaux sociaux ;
- Donner à comprendre les mécanismes de structuration des relations intersubjectives, les modes d'acquisition des savoirs, les leviers qui les rendent possibles, et surtout, à penser les dispositions pratico- éthiques en vue d'une meilleure gestion des réseaux sociaux dans les États africains ;
- Identifier les outils conceptuels et pratiques à mettre en œuvre pour critiquer l'univers des réseaux sociaux et dégager des voies pour leur prise en charge efficiente.

Axes du colloque

Axe 1 : Réseaux sociaux et démocratie

L'usage des réseaux sociaux ne peut guère faire l'économie des formes abusives de la liberté d'expression et des crises sociales qu'ils influencent irrémédiablement. Cet axe traitera des rapports entre les réseaux sociaux et la politique pour justifier et/ou atténuer le sentiment de « l'influence toxique des réseaux sociaux ».

Axe 2 : Réseaux sociaux et éducation

L'un des objectifs majeurs des réseaux sociaux est la formation des individus en mettant à leur disposition une panoplie d'informations et de savoirs (scolaires, universitaires, culturels, généraux, etc.). Ce rôle éducatif assigné aux réseaux sociaux est parfois dévoyé par des intérêts qui sapent les fondements axiologiques de l'éducation. Cet axe réfléchira sur l'impact des réseaux sociaux sur les valeurs sociales qui constituent le ciment de toute société.

Axe 3 : Réseaux sociaux et société durable

Les réseaux sociaux tendent à transformer les fondements relationnels au sein des sociétés suivant une double trajectoire : obérer la paix sociale ou assurer

la tranquillité sociale. Ce dernier échelon stimule de plus en plus le recours aux réseaux sociaux en vue de rétablir un climat de paix. En tant que moyen de mobilisation des masses, il apparaît évident que les réseaux sociaux peuvent être un levier de socialisation des individus. Cet axe examinera comment les réseaux sociaux peuvent être mis à contribution dans la recherche de l'équilibre social.

Axe 4 : Réseaux sociaux et dignité humaine

Les atteintes à la dignité humaine sont de plus en plus perceptibles à travers les réseaux sociaux. Pour Sophie Montévrin (2019, p. 72), « si les réseaux sociaux permettent d'avoir des espaces d'expression libres, comme au café du commerce, ils s'apparentent trop souvent à des défouloirs ». Cet axe vise la détermination de normes éthiques susceptibles de conduire à une revalorisation de la dignité humaine à travers les réseaux sociaux.

Axe 5 : Réseaux sociaux et environnement

La crise écologique actuelle procède, en partie, d'un manque de sensibilisation des individus sur les causes et les stratégies de protection de l'environnement. Cet axe de réflexion déterminera des modes d'utilisation des réseaux sociaux, aux échelons national et international, pour la diffusion de principes et savoirs innovants de la gestion des cadres de vie et de l'instauration d'une attitude écocitoyenne.

Axe 6 : Réseaux sociaux et identité sociale

L'impact des réseaux sociaux sur la perception de soi et la représentation de l'environnement social est indubitable. À travers les nouvelles formes de sociabilité qu'ils favorisent, les réseaux sociaux ambitionnent, sans doute, de produire un modèle culturel et social d'identité dans lequel l'individu projette une image de lui-même tiraillée par le réel et le virtuel. Cet axe de réflexion sera non seulement l'opportunité de comprendre la manière dont la perception de soi, de l'autre et la représentation du monde se forge à travers les réseaux sociaux, mais aussi la façon dont ils contribuent à la fragmentation identitaire.

Axe 7 : Réseaux sociaux et sexualité

L'influence des réseaux sociaux sur les comportements sexuels met au défi les mœurs africaines et l'éducation sexuelle des jeunes. Cet axe analysera les effets des réseaux sociaux sur la déliquescence des mœurs en Afrique au moment où des pratiques sexuelles controversées tentent de se mondialiser.

Axe 8 : Réseaux sociaux et normes juridiques

A l'instar de tous les objets techniques et les pratiques sociales, les réseaux sociaux doivent être soumis à une législation. Il semble, pourtant, que la régulation juridique des réseaux sociaux est confrontée au respect du principe de la liberté d'expression et de conscience. Cet axe permettra de réfléchir aux conditions et modalités d'un meilleur encadrement juridique des réseaux sociaux dans les États africains.

COMITÉ D'ORGANISATION ET COMITÉ SCIENTIFIQUE

COORDINATION

Prof. Grégoire TRAORÉ, Professeur titulaire
Prof. Edmond Yao KOUASSI, Professeur titulaire
Prof. Nicolas Kolotioloma YÉO, Professeur titulaire

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : M. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Vice-Présidents :

M. Ayénon Ignace YAPI, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké
M. Henri BAH, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Membres :

Prof. Aklesso ADJI, Université de Lomé
Prof. Alain RENAUT, Université de la Sorbonne, Paris
Prof. Antoine KOUAKOU, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Assouman BAMBA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Auguste NSONSISSA, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Azoumana OUATTARA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Cablanazann Thierry Armand EZOUA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan-Cocody
Prof. Charles Zacharie BOWAO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ernst WOLFF, Institut Supérieur de Philosophie, KU Leuven. Belgique
Prof. Évariste Dupont BOBOTO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Donissongui SORO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jacques NANÉMA, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Jean Gobert TANO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Yao Edmond KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Mounkaïla Abdo Laouli SERKI, Université Abdou-Moumouni, Niamey
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Samba DIAKITÉ, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Thiémélé Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : M. Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

Vice-Président : M. Éric Inespéré KOFFI, Maître de Conférences

SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE

Président : M. Kouassi Honoré ELLA, Maître de Conférences

Membres :

M. Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
M. Fatogoma SILUE, Maître de Conférences
Dr Amidou KONE, Maître-Assistant
Dr PLEHIA Sèa Frédéric, Maître-Assistant

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : M. Faloukou DOSSO, Maître de Conférences

Membre : Dr Amara SALIFOU, Maître-Assistant

COMMISSION TECHNIQUE VOLET INTERNET

Responsable : Dr ANGBAVON Tiasvi Yao Raoul, Maître-Assistant

Membre : Dr/MC KANON Gboméné Hilaire, Maître de Conférences

COMMISSION RESTAURATION

Responsable : Dr/MC Chantal PALE, Maître de Conférences

Membres :

Dr Anne-Marie KOUAKOU, Maître-Assistant

Dr Marcelin GALA BI, Maître-Assistant

Mme DRUID Joselyne, Secrétaire du Département

COMMISSION TRÉSORERIE ET FINANCES

Responsable : M. Victorien Kouadio EKPO, Maître de Conférences

Membre : Dr ASSIE Ahou Marthe, Maître-Assistante

COMMISSION ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET DÉCORATION

Responsable : Dr Elisée Offo KADIO, Maître-Assistant

Membre : Dr Florence BOTTI, Assistante

COMMISSION LOGISTIQUE

Responsable : M. Yao Bernard KOUASSI, Maître de Conférences

Membres :

Dr ANGAMAN Kadio Mathieu, Maître-Assistant

Dr SABLÉ Léhoua Patrice, Maître-Assistant

COMMISSION PROTOCOLE ET MAÎTRISE DE CÉRÉMONIE

Responsable : M. Jean Joël BAH, Maître-Assistant

Membres :

Prof. Alexis KOFFI, Professeur titulaire

Dr Madeleine Amenan KOUASSI, Assistante

COMMISSION RÉDACTION DES RAPPORTS

Responsable : M. Kouassi Thomas N'GOH, Maître de Conférences

Membres :

M. Christian Kouadio YAO, Maître de Conférences

Dr Baboua TIÉNÉ, Maître-Assistant

Dr Allassane KONE, Maître-Assistant

Dr KACOU Oi Kacou, Assistant

Dr MOULO Kouassi, Assistant

LISTE DES MODÉRATEURS ET DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

I. LISTE DES MODÉRATEURS DU COLLOQUE

Prof. YAPI Ayenon
Prof. YEO Nicolas
Prof. KOUASSI Marcel
Prof. KOUAKOU Antoine
Dr MC KOUASSI N'Goh
Dr MC DOSSO Faloukou
Dr MC DAGNOGO Baba
Dr MC KOUASSI Assanti
Dr MC PILLAH N. Privat
Dr MC KPANGUI Kouassi
Dr MC KOFFI Eric
Dr MC SILUE Fatogoma
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr SÉKA Koko
Dr GALA Bi
Dr PALE Titi
Dr SALIFOU Amara
Dr SORO Jean
Dr SÉKA Chayé
Dr YAO Odilon
Dr NIANGORAN Adjo
Dr BAHY Jean-Noël (Maître de cérémonie)
Dr KOUASSI A. Madeleine (Maîtresse de cérémonie)

II. LISTE DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

Dr MC DELLA T. Barthélémy
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr KONE A. Alassane
Dr ANGAMAN K. Mathieu
Dr AFFRO Jonasse
Dr SIALLOU Kouassi Hermann
Dr KOUA Guéi Simplicie
Dr MOULO Kouassi Elisée
Dr KADIO Offo Elisée
Dr KACOU OI Kacou
Dr BOTTI Florence
Dr KOUASSI A. Madeleine
Dr KOUASSI Koffi
Dr GUI Désiré
Dr Gnagne Akpa Akpro
Dr SANOGO Assane
Dr TIENE Baboua
Dr SORO Torna
Dr SORO Doforo Emmanuel
COULIBALY Sounan

ALLOCUTIONS

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Monsieur le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Monsieur le représentant du Président de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le vice-Président chargé de la pédagogie ;

Madame la représentante du vice-Président chargé de la recherche et de la vie universitaire ;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le Doyen de l'UFR-CMS ;

Monsieur le Chef du département de Philosophie ;

Très chers Maîtres et collègues ;

Mesdames et Messieurs de la presse ;

Distingués invités ;

Chers étudiants ;

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités ;

Le Comité d'Organisation, par ma voix, vous souhaite AKWABA, la cordiale bienvenue, et vous exprime sa joie de vous accueillir, à Bouaké, en terre ivoirienne. C'est un honneur bien ressenti que de vous compter parmi les participants à ce colloque pluridisciplinaire qui se tiendra sur trois jours, à savoir les 5, 6 et 7 octobre 2023.

« *Mesdames et messieurs, veuillez éteindre vos téléphones portables* », est une phrase souvent entendue lors des rencontres importantes. Cette adresse que d'aucuns pourraient considérer comme une forme d'injonction, loin s'en faut, révèle l'actualité du thème du colloque qui nous réunit ce jour : « *Réseaux sociaux et dynamiques des sociétés africaines* ».

En effet, le téléphone portable est devenu l'un des vecteurs principaux des réseaux sociaux auxquels nous nous attachons de plus en plus au fil des années.

Pourtant, l'appel à éteindre nos téléphones portables, à certains moments, montre bien qu'il est possible de s'en passer surtout lorsqu'il s'agit de méditer sur des questions qui nous touchent et qui mettent à contribution nos méninges.

En tant qu'un des maillons essentiels de la dynamique que connaît l'université Alassane Ouattara, le Département de Philosophie ne pouvait donc pas marquer son désintérêt vis-à-vis de ce phénomène mondial qu'est l'expansion des réseaux sociaux et nous invite, donc, à y réfléchir à nouveaux frais pour mieux comprendre et circonscrire l'utilisation des réseaux sociaux. Le faisant, le Département est dans le rôle qui lui est assigné par la Philosophie, à savoir « *penser son temps en concept* », selon l'expression du philosophe des Lumières Friedrich Hegel.

Mesdames et messieurs, incontestablement, notre époque est fortement rythmée par les réseaux sociaux qui irradiant, se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : la politique, l'éducation, l'environnement, le droit, la sexualité, les relations interhumaines, etc.

Bien que considérées comme sous-développées, les sociétés africaines sont en bonne place dans l'utilisation des réseaux sociaux qui y ont assurément des impacts divers. Entre avantages et inconvénients des réseaux sociaux, les dynamiques des sociétés africaines, leurs évolutions et/ou régressions, sont également à questionner.

Quel statut faut-il accorder aux réseaux sociaux dans la dynamique de nos sociétés ? Les réseaux sociaux sont-ils un moyen sûr pour le développement économique, culturel, politique et social des États africains ? Les Africains font-ils un meilleur usage des réseaux sociaux à l'heure où les *Fakes news* tendent à désorganiser les sociétés ? Comment accommoder les valeurs socioculturelles de nos sociétés aux contenus des réseaux sociaux qui se propagent à la vitesse de la lumière ?

Voilà autant de préoccupations sur lesquelles les éminents participants, réunis dans le cadre de ce colloque et venant de différentes universités d'Afrique, vont se pencher. Ils examineront de manière approfondie les relations entre les

réseaux sociaux et l'évolution ou la régression des sociétés africaines, tant entre elles qu'en comparaison avec les sociétés occidentales, orientales et moyen-orientales, et cela sous tous les angles possibles.

Après avoir évoqué brièvement les enjeux du colloque sur « *Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines* », je souhaite, Mesdames et Messieurs, exprimer ma gratitude envers les divers acteurs qui ont contribué à faire de ce colloque une réalité aujourd'hui.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Chef du Département de Philosophie, le Professeur Traoré Grégoire, qui m'a fait confiance en me mettant à la présidence de l'organisation de ce colloque. Professeur, vous avez été attentif aux difficultés et préoccupations qui vous ont été soumises.

Je félicite chaleureusement tous les membres du Comité d'Organisation qui continueront à travailler même après la clôture des travaux qui débutent aujourd'hui. Je les remercie pour leur esprit d'équipe, leur résilience face aux difficultés rencontrées, ainsi que pour leur sens des responsabilités dans l'accomplissement de leur tâche.

Je tiens à exprimer mes remerciements renouvelés, en suivant tous les protocoles appropriés :

À nos autorités ;

À nos Maîtres d'ici et d'ailleurs ;

À tous les contributeurs venus de tous les horizons ;

Aux syndicats d'enseignants et aux organisations d'étudiants ;

À nos étudiants ;

Je tiens à remercier particulièrement l'administration centrale de l'UAO, avec à sa tête le Président Kouakou Koffi, pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié.

Je tiens à adresser mes remerciements également aux partenaires de premier rang :

- le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) pour son soutien multiforme.

- l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), pour son accompagnement.

- la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (CN-MAEP), présidée par Professeur Soro David Musa, pour son implication à l'organisation de ces assises, malgré ses contraintes.

Mesdames et messieurs, je voudrais conclure mon allocution en vous exprimant mes vœux pour des travaux fructueux au cours de ces trois jours.

Merci de votre aimable attention !

M. SANOGO Amed Karamoko, Maître de Conférences, Enseignant-chercheur, Département de philosophie, Université Alassane Ouattara,

DISCOURS DU CHEF DE DÉPARTEMENT

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara,

Monsieur le Doyen de l'UFR - Communication, Milieu et Société,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,

Chers étudiants,

Chers amis de la presse,

Mesdames et Messieurs, Honorables invités en vos rangs, grades et qualités,

Au nom du Département de philosophie, je voudrais vous dire, au-delà de ce que je saurai exprimer, mes sincères remerciements pour votre présence effective, massive et distinguée qui montre tout l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ces assises qui s'ouvrent, aujourd'hui, à l'Université Alassane Ouattara. La problématique des réseaux sociaux et leur impact sur la dynamique des sociétés africaines exige des solutions immédiates, tant ils touchent au fondement des Institutions qui donnent sens à notre être en société. Les réseaux sociaux définissent notre vie puisqu'ils influencent notre mode d'être et d'agir en société. Dans nos sociétés contemporaines africaines, ils occupent une place prépondérante dans la mesure où ils façonnent la vision du monde des individus, leur approche relationnelle. Selon les statistiques, 46 pourcents de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). En Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques.

Par leur puissance transformatrice du monde social et des valeurs qui le sous-tendent, les réseaux sociaux se sont révélés être paradoxalement à la fois une véritable source d'émerveillement et d'inquiétudes suscitant une réflexion

sur leurs réels enjeux et le sens qu'ils impriment à la dynamique des sociétés africaines. La tenue de ces assises qui rassemblent des experts venus de divers horizons du monde vise à ausculter le sens des réseaux sociaux et la manière dont ils influencent la dynamique de nos sociétés.

Sous certaines formes, les réseaux sociaux peuvent participer au progrès de nos sociétés dès lors que les buts qu'ils sont censés atteindre, coïncident avec les bonnes intentions et le bien-être de l'homme. Cependant, pour parodier ce célèbre philosophe allemand d'origine juive, Hans Jonas, on peut soutenir que cette intention des individus reste creuse ou vide de sens aussi longtemps que l'on ignore ce qu'est le bien que les réseaux sociaux sont censés apporter aux sociétés africaines. Nous devons savoir, en effet, vers quelle destination ils nous conduisent et surtout quelles dispositions éthiques prendre pour leur meilleure utilisation. Or comme semble le souligner Jonas dans le Phénomène de la vie, « il y a ceux qui acclament la houle qui les emporte avec elle et dédaignent de se demander vers où ? ; qui saluent le changement pour lui-même, la poussée en avant, sans fin, de la vie vers le toujours nouveau, l'inconnu, le dynamisme comme tel ». Les événements protéiformes et angoissants qui se succèdent à un rythme infernal sur les Réseaux sociaux entraînent et traînent les sociétés africaines vers des directions tous azimuts, dans une sorte de tourbillon et de vertige, au point où l'on est tenté de croire que nous sommes face à une crise sociale, des individus et de nos Institutions. En réalité, les réseaux sociaux sont devenus de véritables cadres de défoulement des esprits, que dis-je, de logorrhée verbale, de recherche de gain facile où la recherche de la vérité n'est plus la priorité.

Si la crise est, cependant, ce moment de rupture, de malaise, parfois un tournant périlleux qui peut aussi introduire un changement de vision, une orientation nouvelle, avant que d'aboutir tout de même à une issue heureuse, une réelle démarche votive à la recherche de solutions idoines doit s'imposer. C'est donc à juste titre que l'Université, en tant qu'Institution qui contribue à l'autoréflexion de la société, mobilise, en ce jour, ses acteurs afin qu'ils fassent l'anamnèse des maux qui sapent les fondements et valeurs de la société. Mesdames et Messieurs, ces acteurs rompus à la bonne réflexion, ces penseurs de qualité et bon goût ne sont-ils pas comme pouvait le dire Émile Zola « ces

actifs ouvriers qui sondent l'édifice sociale, en indique les poutres pourries, les crevasses intérieures, les pierres descellées, tous ces dégâts que l'homme lambda ne voit pas du dehors et qui pourtant peuvent entraîner la ruine du monument social entier » ?

L'Université est appelée à répondre à de nouveaux et grands défis en termes d'éducation, de recherche et de gouvernance face à la mutation rapide des sociétés, à l'évolution de l'état d'esprit de la jeunesse, aux nouveaux outils et technologies de communications. Caractéristiques des temps modernes, les réseaux sociaux doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse critique de la part des universitaires et particulièrement des universitaires africains, car en Afrique, leur utilisation nous laisse parfois dubitatif quant au but de leur invention. Ce colloque vient donc à-propos pour faire un état des lieux des crises répétées qui secouent nos sociétés, qui ralentissent leur développement. Ce colloque a pour ambition de mettre en évidence les défis et trouver des solutions susceptibles de conduire les États africains sur la voie d'une gestion durable, dynamique et responsable des sociétés africaines. Il proposera, je l'espère pour ma part, une réflexion constructive sur de nouvelles perspectives heuristiques de qualités sociétales ; sur l'implication de nos Universités africaines dans la construction à court, moyen et long terme de nos Institutions régulatrices des réseaux sociaux et qui président à la destinée des sociétés.

Mesdames et Messieurs, la centralité thématique de ce colloque qui nous réunit, porte au total sur « **la place des réseaux sociaux dans l'évolution des sociétés africaines** ». Nous sommes tous, panélistes et partenaires extérieurs, appelés à trouver à partir de ce colloque des solutions pour sauver la situation inquiétante de la société africaine due à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Poser un diagnostic sur la situation de réseaux sociaux en Afrique impose de pouvoir déceler le type de contribution qu'ils doivent apporter à nos sociétés, mais surtout de situer les responsabilités concernant leur utilisation. Un tel acte est d'une grande portée puisque l'Université, en tant que cadre d'élaboration et de partage des connaissances, est également le lieu de préparation de la société de demain. En envisageant la recherche de solutions sous l'angle de la transversalité ou du moins de l'interdisciplinarité, nous

pensons que cet acte est solidaire d'une vision globale caractérisée par l'implication mutuelle des œuvres que l'on peut qualifier de l'esprit d'avec celles de la société. Une telle globalité est déjà à l'œuvre dans le réinvestissement social des recherches et réflexions issues des Universités. De sorte que l'on arrive à la logique suivante : les débats dans les Universités ne peuvent se soustraire de la réalité sociale. Au contraire, les Universités doivent analyser les maux qui minent les sociétés actuelles et anticiper l'avenir. Je suis donc convaincu que nous aurons des résultats satisfaisants au regard de la qualité des différents contributeurs qui ont bien voulu apporter leurs idées pour cerner la situation des réseaux sociaux en Afrique.

Je voudrais très chaleureusement, en ma qualité de Directeur de Département de philosophie d'une part, en tant que coordonnateur général des activités de ce colloque d'autre part, exprimer ma gratitude à nos invités de marque ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué le déplacement. Je voudrais aussi remercier, avec encore beaucoup d'enthousiasme et de chaleur, le Président du Comité d'Organisation (PCO) de ce rassemblement scientifique pour avoir œuvré généreusement et efficacement au bénéfice de cet événement, ô combien utile à nos Institutions, à toutes les Universités africaines ainsi qu'à nos décideurs socio-politiques africains. Nos remerciements vont aussi à tous nos partenaires, à tous nos collègues, nos maîtres, venus ici pour échanger sur un sujet aussi important.

Je vous remercie et souhaite, à tous, un très bon séjour scientifique.

RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES ET ÉTHIQUE DE L'ESPACE PUBLIC À PARTIR D'HANNAH ARENDT

1. Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
bizaoulisylvain@gmail.com

2. Amidou KONÉ

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
koneyhamid@yahoo.fr

Résumé :

Les réseaux sociaux numériques sont des espaces publics virtuels accessibles à tous. À ce titre, ils constituent des canaux de publicité et de vulgarisation des informations publiques et privées. C'est malheureusement dans ces espaces d'interactions sociales et publiques que se trouvent souvent exposés certains contenus de la vie intime, tels que la sexualité, la nudité, les querelles familiales et amicales. La publication de ces données fondamentalement secrètes accentue la confusion de l'espace public et de l'espace privé dans la modernité que dénonçait Hannah Arendt. Face à une telle confusion, il est nécessaire d'examiner les conditions d'un usage adéquat et décent des réseaux sociaux numériques. Cet usage peut relever de l'éthique de l'espace public qui pose, à la suite d'Arendt, la nécessité de séparer l'espace public de l'espace privé de sorte que les réseaux sociaux ne rendent visibles que les informations publiables. Cette éthique de l'espace public suppose également une éthique de la communication et de la publicité car, comme le dit la philosophe, certaines choses sont destinées à demeurer dans le monde du caché tandis que d'autres peuvent être publiées. Ainsi, cette étude vise à utiliser, à l'aide de la méthode analytique, la pensée politique d'Arendt pour déterminer les conditions de publicité des informations dans l'espace public ainsi que celles de la préservation de la vie privée des individus.

Mots clés : Éthique, Espace public, Espace privé, Publicité, Réseaux sociaux.

Abstract:

Digital social networks are virtual public spaces accessible to everyone. As such, they are channels for advertising and popularizing public and private

information. Unfortunately, it is in these spaces of social and public interaction that certain contents of intimate life are often exposed, such as sexuality, nudity, family and friendly quarrels. The publication of these fundamentally secret data accentuates the confusion of public space and private space in modernity that Hannah Arendt denounced. Faced with such confusion, it is necessary to examine the conditions for an adequate and decent use of digital social networks. This use can come under the ethics of public space which poses, following Arendt, the need to separate public space from private space so that social networks only make publishable information visible. This ethics of public space also presupposes an ethics of communication and advertising because, as the philosopher says, some things are destined to remain in the world of the hidden while others can be published. Thus, this study aims to use, with the help of the analytical method, the political thought of Arendt to determine the conditions of publicity of information in the public space as well as those of the preservation of the private life of individuals.

Keywords : Ethics, Public space, Publicity, Private space, Social networks.

Introduction

Le développement des réseaux sociaux numériques a accentué la confusion de l'espace public et de l'espace privé que dénonçait déjà Hannah Arendt. Pour la philosophe, la distinction entre le privé et le public « correspond au domaine familial et politique, entités distinctes, séparées au moins depuis l'avènement de la Cité antique » (H. Arendt, 1983, p. 65). C'est la disparition de cette distinction qui se serait manifestée dans la modernité par l'apparition du domaine social, lequel a « trouvé dans l'État-nation sa forme politique » (H. Arendt, 1983, p. 66). Bien qu'Arendt soit souvent évoquée dans les réflexions sur les réseaux sociaux numériques (ADES, 2018 ; P. Dahlgren et M. Relieu Marc, 2000 ; D. Cardon, 2010), l'implication de ces réseaux sociaux sur la séparation entre l'espace public et l'espace privé n'est pas encore suffisamment explorée. Néanmoins, Charlotte Groulx voit dans les Réseaux Sociaux Numériques (RSN) le triomphe du domaine social. Elle révèle que l'intrusion des réseaux sociaux dans l'intimité des individus « serait problématique, selon

Arendt » (C. Groulx, 2022, p. 5). Si cette chercheuse a bien vu le rapport entre la pensée d'Arendt et les réseaux sociaux numériques, elle n'est pas parvenue à montrer les implications éthiques du triomphe du domaine social. C'est pourquoi, la présente étude se propose de soumettre les réseaux sociaux numériques à l'épreuve critique de la conception arendtienne de l'espace public afin d'en dégager les implications éthiques.

Au fond, les réseaux sociaux numériques sont des espaces publics virtuels accessibles à tous. À ce titre, ils constituent des canaux de publicité et de vulgarisation des informations publiques et privées. C'est malheureusement dans ces espaces d'interactions sociales et publiques que se trouvent souvent exposés certains contenus de la vie intime, tels que la sexualité, la nudité, les querelles familiales et amicales. Cette émergence de l'intime dans le public tout comme l'extension du public au privé rend quasi-impossible la préservation de la vie privée et dénature l'espace public. Dès lors, une question fondamentale se pose : Quels rapports doivent entretenir l'espace public et l'espace privé dans les réseaux sociaux numériques ? Cette question fondamentale en appelle aux questions secondaires suivantes : comment peut-on concevoir le statut philosophique des réseaux sociaux numériques à partir d'Hannah Arendt ? Le développement des réseaux sociaux numériques ne renforce-t-il pas la confusion entre le privé et le public ? L'éthique de l'espace public ne peut-elle pas garantir la préservation de l'espace privé ?

Face à ces interrogations, il est possible de supposer que le développement des réseaux sociaux numériques renforce la crainte d'Arendt selon laquelle l'émergence du social dans le public peut entraîner la confusion entre l'espace privé et l'espace public de sorte à rendre impossible une vie authentiquement humaine sur terre. La formulation d'une telle hypothèse implique un objectif général : montrer que les réseaux sociaux numériques ont confirmé les craintes d'Arendt sur les difficultés de séparation de l'espace public et de l'espace privé dans la modernité. Cela signifie, d'une part, que le social engloutit désormais l'espace public et l'espace privé et, d'autre part, qu'une éthique de l'espace public est nécessaire afin de garantir l'authenticité de la vie humaine sur terre. Pour atteindre ces objectifs, la méthode analytique s'avère nécessaire. Elle

consiste à utiliser la pensée politique d'Arendt pour faire ressortir le sens du développement des réseaux sociaux sur la séparation des domaines d'existence. Il s'agit d'une étude documentaire dont la collecte des données s'est effectuée tant dans les œuvres d'Arendt et de ses commentateurs que dans celles relatives aux réseaux sociaux numériques et à l'espace public. Ainsi, à partir d'une analyse critique du statut philosophique des réseaux sociaux numériques à la lumière de la pensée d'Arendt, nous examinons le rôle des réseaux sociaux dans la séparation des domaines d'existence. Un tel examen aboutit à dégager les exigences éthiques pour un meilleur usage de l'espace public numérique ainsi qu'une préservation de la vie privée.

1. Hannah Arendt et le statut philosophique des réseaux sociaux numériques

Les réseaux sociaux numériques sont-ils des espaces publics ou des espaces privés ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord définir à l'aide de la pensée d'Arendt ce que sont un espace public et un espace privé. C'est à la lumière de cette définition qu'il sera aisé de dire si les réseaux sociaux numériques sont des espaces privés ou des espaces publics.

1.1. Les concepts d'espace public et d'espace privé chez Arendt

Si l'espace public a émergé politiquement avec les cités gréco-romaines de l'antiquité, il a fait son apparition sociale avec l'avènement de la société bourgeoise sur la scène politique. Kant se présente comme le premier penseur moderne à tenter une conceptualisation de cette dimension sociale de l'espace public. Et c'est dans son concept d'« usage public de la raison » que J. Habermas (2008, p. 28) trouve cette source théorique de l'espace public moderne. À ce titre, E. Kant (1947, p. 48) affirme : « J'entends par usage public de notre propre raison celui que l'on en fait comme savant devant l'ensemble du public qui lit ». Il s'agit au fond du rassemblement des personnes privées, c'est-à-dire des individus, qui n'occupent aucune fonction officielle de l'État, réunis dans un lieu public tant pour discuter des questions relatives à la vie de la cité que pour critiquer la gestion du pouvoir politique. Ainsi, à la suite de Kant, Habermas conçoit l'espace public comme un idéal de discussion d'intérêt général fondé sur l'usage public de la raison en vue de la production des opinions. Un tel espace se matérialise par

« l'opinion publique qui s'oppose directement au pouvoir » (J. Habermas, 1993, p. 14). Cela signifie que l'espace public chez Habermas se distingue de l'espace de la gestion des affaires publiques.

Il s'agit, au fond, d'une conception sociale de l'espace public qui n'est pas celle d'Arendt. Cette dernière voit plutôt dans l'espace public un domaine de maniement des affaires politiques. Chez la philosophe, l'espace public est un entre-deux qui sépare et relie « les hommes entre eux » (V. Lefebvre, 2010, p. 31). C'est un élément constitutif et fondamental de la politique, étant le lieu de réalisation et d'expression effective de la liberté humaine. Celle-ci s'expérimente à travers la parole et les actions dans le monde de l'apparence. C'est en réalité, selon E. Tassin (1992, p. 28), « un espace de distanciation, de dispersion, de diffusion et de nivellement. Espace d'impropriété où se dévoile et s'épanche l'inauthenticité de l'être ». Cet espace arendtien est à l'image de la *polis* grecque dans laquelle le domaine privé et le domaine public étaient séparés. Il y avait, d'un côté, le domaine privé, *l'idion*, le domaine de la vie individuelle et familiale. C'est le domaine de la maisonnée, *l'oikos* (F. Moreault, 1999, p. 176), caractérisé par une absence de droit et d'égalité. Il s'agissait d'un domaine de domination et d'inégalité à l'intérieur duquel le chef de famille assujettissait les autres membres de la famille à sa volonté. Sa femme, ses enfants et ses esclaves étaient tous à son service. Dans cet ordre hiérarchique où dominait le père de famille, la femme commandait à ses enfants et à ses esclaves. Ceux-ci étaient au service de toute la famille.

De l'autre côté, il existait l'espace public, le domaine de la vie politique, le *koinon*. C'est le domaine de l'action - la praxis (l'agir), et de la parole - la lexis. C'est en ce sens que la *polis* grecque qui, selon H. Arendt (1983, p. 259), ne se réduit pas à une simple cité en localisation physique est « la localisation du peuple qui vient de ce qu'on agit et parle ensemble ». Elle est un espace qui « s'étend entre les hommes qui vivent ensemble dans ce but, en quelque lieu qu'ils se trouvent » (H. Arendt, 1983, p. 259). Cela signifie que la politique, qui n'a rien de permanent, naissait par la réunion des hommes libres et prêts à agir ensemble pour disparaître lorsqu'ils se dispersent et retournent chez eux. C'est uniquement par et lors de cette rencontre des hommes qu'existait l'espace public, la raison d'être de la politique. C'est dans cet espace que se réalise la

citoyenneté qui, selon P. Türk (2022, p. 2), « renvoie au statut de celui qui est admis à participer à la vie de la cité, à la gestion des affaires publiques ». En un mot, l'espace public est le lieu d'exercice de la politique et de la liberté humaine, et l'espace privé est celui de la maisonnée, l'espace qui est privé de la visibilité. C'est au regard de cette distinction conceptuelle entre l'espace public et l'espace privé que nous sommes appelés à déterminer le statut philosophique des réseaux sociaux numériques.

1.2. Le statut philosophique des réseaux sociaux numériques à la lumière du concept d'espace public d'Arendt

Interroger le statut philosophique des réseaux sociaux numériques revient à déterminer si ces réseaux sont des espaces privés ou des espaces publics. Cela requiert un exercice préalable de définition. Au fond, techniquement, le réseau social désigne, à en croire Y. Salmandjee-Lecomte et P. D. Degranges (2017, p. 11), « un site Web ou une application mobile offrant à ses membres des outils pour créer, gérer et fédérer leur réseau, c'est-à-dire interagir, communiquer, partager du contenu ». Cette définition qui met en évidence les échanges et la communication réciproque sans autre spécification nous amène à dire que les réseaux sociaux numériques sont des espaces hybrides, à la fois publics et privés. Ils constituent des espaces publics lorsqu'ils sont accessibles à tous. Ils sont vus et disponibles pour tous. C'est le cas de Facebook, TikTok, Twitter, Instagram, etc. Sur ces espaces, il existe des profils, des pages des personnalités et des groupes d'amis et d'associés. C'est en ce sens que « le net peut élargir, au moins chez ses utilisateurs, les marges politiques de l'espace public » (P. Dahlgren et M. Relieu, 2000, p. 175). Cet élargissement de l'espace public se traduit en ces termes :

Non seulement l'internet offre à ses utilisateurs de vastes espaces de communication dans lesquels on peut voyager, visiter et participer, mais ils leur permettent aussi de produire collectivement de nouveaux espaces, en créant des sites web, des newsgroups, des salles de dialogue interactif, des réseaux, des groupes militants etc. (P. Dahlgren et M. Relieu, 2000, p. 175).

En agrandissant ainsi l'espace public, l'internet contribue à la promotion de la démocratie, étant donné qu'il offre à tous une possibilité d'accéder aux informations publiques, mais aussi de donner son point de vue sur la gestion de

la cité. Mais, ils sont des espaces privés lorsqu'ils sont destinés à des discussions privées. C'est en ce sens qu'ils sont souvent appelés « in box » qui traduit littéralement « à l'intérieur de la boîte » pour dire « en privé », « entre nous ». Ce sont Messenger, WhatsApp, Telegram, etc. Toutefois, les concepteurs des réseaux sociaux numériques pourraient bien avoir accès à ces contenus dits privés. L'actualité récente dans certains pays occidentaux marquée par la nécessité de protéger les "données personnelles" notamment en France et les protestations réciproques des États-Unis et de la Chine qui s'accusent d'espionnage mutuel via des marques célèbres de téléphone que sont respectivement « Apple » et « Huawei » ne font que confirmer ces soupçons. Il est alors clair que les réseaux sociaux numériques sont à la fois des espaces privés et des espaces publics. Ils ne sont ni l'un ni l'autre, ils sont les deux à la fois. Ce qui ne fait que complexifier la séparation entre l'espace privé et l'espace public, tant revendiquée par Arendt. Une telle séparation est-elle encore possible ?

2. Les réseaux sociaux et la confusion des domaines d'existence humaine

L'avènement des réseaux sociaux numériques intervient après celui du domaine social dans l'espace public. Pour comprendre leur impact sur la séparation des domaines d'existence, il faut rappeler l'histoire de l'émergence du social dans la modernité, le triomphe du social dans le monde contemporain et la misère morale que cette confusion des domaines nous impose.

2.1. L'émergence du social dans la modernité

Il importe de rappeler ici que ce qu'Habermas nomme espace public revient chez Arendt à une sorte d'espace social. Ainsi, ce social serait apparu dans la modernité avec l'avènement des bourgeois sur la scène politique. Si Arendt est d'accord avec Habermas qu'il s'agit là d'un véritable bouleversement, la philosophe y voit une involution, une dépravation de la politique. D'abord, la philosophe indique que l'émergence du social dans le domaine public est un phénomène moderne. C'est dans la période moderne, notamment avec la Révolution française, inspirée de la philosophie sociale de Rousseau, que les questions sociales se sont mêlées aux questions politiques. Au fait, affirme-t-elle,

Quand les malheureux firent leur apparition dans les rues de Paris, il dut sembler que l'« Homme Naturel » de Rousseau, avec ses « besoins réels » dans son « état originel » s'était soudain matérialisé, et que la Révolution n'avait en fait été rien d'autre que cette expérience nécessaire pour parvenir à (le) connaître. (H. Arendt, 1967, p. 161).

Elle entend traduire que la Révolution française a changé l'histoire de la politique, de sorte que les pauvres - y compris les bourgeois, les habitants des bourgs très intéressés par l'amélioration de leur condition sociale - ont émergé dans le domaine politique. Ainsi, au lieu de venir discuter, comme dans l'espace public de la Grèce antique, de la vie de la Cité et des affaires de la République, ils ont voulu résoudre les questions sociales par des moyens politiques. Ces questions sont notamment celles relatives aux logements, à l'alimentation, au travail et toutes les questions relatives aux droits sociaux, économiques et culturels. C'est à partir de ce moment que la résolution des questions sociales se pose comme la fin ultime de tout gouvernement.

Or, ajoute H. Arendt (1967, p. 161) « toute tentative pour résoudre la question sociale par des voies politiques mène à la terreur, et que c'est la terreur qui conduit les révolutions à leur perte ». Ce serait les idées de Rousseau qui auraient entraîné la Révolution française à sa perte. C'est la conséquence d'un écrasant pouvoir de la majorité, c'est-à-dire d'une démocratie de masse, d'une masse misérable, telle que conçue par Rousseau. On comprend pourquoi la Révolution française a fini par dévorer ses propres enfants en instaurant la terreur et la barbarie. Elle a été un événement calamiteux. En effet, elle s'est malheureusement retournée contre ces initiateurs en chassant du pouvoir les principaux artisans de la Déclaration. Mounier, Mirabeau, La Fayette, Sieyès, et bien d'autres ont fini par passer aux ennemis (G. Libreton, 2003, p. 79). C'est la conséquence, selon Arendt, lorsque la politique ne parvient pas à s'émanciper de la nature et des questions sociales. Cette émergence du social dans l'espace public, initialement réservé au politique et au maniement des affaires publiques, marque la fin de la séparation entre le privé et le public. Cela entraîne la confusion des deux domaines ainsi que le triomphe du social, accentué par l'avènement des réseaux sociaux numériques.

2.2. Le triomphe du social à travers les réseaux sociaux numériques

L'émergence du social dans le domaine public s'est aujourd'hui accentuée. C'est bien ce que C. Groulx (2022, p. 5) affirme en ces termes :

En effet, la vocation de ces réseaux justement dits « sociaux » illustre le triomphe du domaine social, qui englobe désormais les deux autres espaces confondus. D'une part, les possibilités de diffusion et la visibilité qu'offrent les réseaux sociaux en font l'un des lieux modernes de prédilection pour la prise de parole et l'action politique. D'autre part, les informations divulguées sur ces réseaux sont en partie personnelles : photos de soi, de la famille, des proches, partages de goûts et d'histoires personnelles. C'est ainsi que la notion d'intimité s'immisce dans la réalité de ce phénomène virtuel. Or, c'est cette intrusion dans l'intimité, propre à l'espace privé et désormais diffusée dans la sphère sociale dominant l'espace public, qui serait problématique, selon Arendt.

Cela signifie que le combat entre le politique et le social dénoncé par Arendt est finalement remporté par le social qui avale aujourd'hui aussi bien le domaine public que le domaine privé. Ces deux domaines n'existent plus que de nom, étant envahis par le social. Il ne s'agit pas pour autant de dire qu'Arendt a eu tort de vouloir séparer le social du politique. Bien au contraire, elle avait clairement vu que le mélange de ces deux domaines allait rendre difficile une existence humaine authentique. C'est effectivement ce qui se passe actuellement avec les réseaux sociaux numériques, devenus le lieu d'exhibition de l'intimité.

Les réseaux sociaux numériques favorisent l'intrusion de la vie privée dans l'espace public. Cela se traduit par le fait que les internautes exposent leur vie privée sur les réseaux sociaux. Pis, certains vont jusqu'à y exposer leur nudité. En tout cas, ce n'est pas sans raison que C. Groulx (2022, p. 1) soutient que « la sphère sociale avale l'intimité ». C'est également ce que Y. Marry (2020, p. 95) rappelle comme reproches adressés à Facebook et à son chef, Mark Zuckerberg, en ces termes : « Remise en cause de l'intimité et quasi-disparition de la « vie privée », isolement social, hystérisation des débats publics, avec hausse du complotisme et de la haine en ligne, enfermement dans des bulles algorithmiques ». Non seulement l'intimité se trouve exposée sur les réseaux sociaux, mais aussi les réseaux sociaux pénètrent dans le domaine privé et intime des individus, au point qu'il ne leur reste plus rien de secret ni de sacré.

L'exposition de la vie privée peut entraîner plusieurs dégâts. Ainsi, en Chine,

Yang Dacai, un cadre local surnommé « l'oncle montre », a été limogé après que des internautes ont affiché sur Sina Weibo des photos de lui portant des montres de luxe qui ne correspondaient pas à son revenu ; Cai Bin, un fonctionnaire de la gestion urbaine à Guangdong, a été démis de ses fonctions après qu'il fut révélé en ligne qu'il possédait 22 maisons ; Lei Zhengfu, un chef de district de Chongqing, a été limogé seulement 63 heures après qu'une vidéo le mettant en vedette ayant des rapports sexuels avec une femme fut divulguée sur le réseau (T. Tao, 2018, p. 45).

Si ces exemples révèlent que les réseaux sociaux sont un moyen de lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et le désordre sexuel, ils traduisent également une absence de sécurité pour la vie privée. Cette dernière n'est plus sacrée de sorte à être protégée contre le regard et les ingérences de la société. Outre ces expositions qui peuvent se faire en toute conscience, il existe des cas de vol de données personnelles. Celles-ci sont soutirées par des moyens frauduleux pour faire du chantage aux personnes concernées. Aussi, existe-t-il la possibilité de publier par erreur les données ou les images de la vie intime. C'est le cas d'une femme qui s'épile avec la lampe de son portable, et qui constate des réactions de ses abonnés (ses followers). Une telle situation invite à une prudence particulière dans l'usage des réseaux sociaux. De toutes les façons, le monde entier est aujourd'hui sous les projecteurs au point que le caractère caché de la vie privée a perdu son sens. Face à ces désastres liés à la confusion de l'espace public et de l'espace privé, la séparation de ces deux domaines devient obligatoire et requiert une éthique de l'espace public.

3. L'éthique de l'espace public et la préservation de la vie privée

L'éthique de l'espace public est nécessaire pour une réorganisation des réseaux sociaux numériques ainsi qu'une garantie des domaines d'existence humaine. Sa meilleure compréhension requiert l'éclairage de son contenu conceptuel et de sa portée dans la préservation de la vie privée.

3.1. Le concept d'éthique de l'espace public

Pour définir l'éthique de l'espace public, il faut d'abord éclairer le concept d'éthique. Depuis l'antiquité jusqu'aujourd'hui, ce concept continue d'être confondu à la morale. Cette confusion s'explique par l'étymologie commune de ces deux mots. En effet, si le mot « morale » vient du latin « *mores* » et que le mot « éthique » vient du grec « *ethos* », ils se « réfèrent tous les deux aux mœurs, à

la conduite de la vie, aux règles de comportement » (P. Gaudette, 1989, p. 23). Ils expriment la quête de la vertu de l'individu pour une vie meilleure dans la société. Toutefois, à la différence de la morale, qui est caractérisée par une somme de règles sociales coutumières guidant le comportement des individus d'une communauté particulière, l'éthique intervient lorsqu'il n'existe aucune règle ou lorsque les règles existantes sont défailiantes au point de ne pas être en mesure de garantir la justice. Elle est au-delà de toutes les règles sociales et se présente chez Arendt comme une exigence humaine de penser nos actes, de les évaluer, indépendamment de toutes les normes en vigueur, et d'évaluer leurs conséquences avant de les poser. En ce sens, l'éthique est donc la voie de la conscience, l'exigence de la justice qui existe dans la profondeur de la conscience humaine. Elle est donc une réflexion sur la morale et les autres normes sociales. C'est pourquoi H. Kelsen (1962, p. 79) soutient que l'éthique est la discipline qui entreprend de connaître et d'analyser les normes morales.

Cette définition de l'éthique se manifeste dans le cadre de l'espace public comme une obligation pour chaque citoyen de penser ses actes publics de sorte à prendre en compte les intérêts des autres, les conséquences de ses actions ainsi que les exigences de la justice. Autrement dit, l'éthique de l'espace public exige de chacun de respecter d'une part, le principe de séparation du privé et du public. Il s'agit de respecter les bornes de chaque domaine de sorte que les choses privées, restent privées de la visibilité et des menaces externes, et que les affaires publiques soient accessibles à tous sans aucune discrimination. L'éthique de l'espace public exige d'autre part, le respect des règles et principes de justice. En réalité, l'éthique n'est pas contre les règles morales ou juridiques. Bien au contraire, elle est une invitation à respecter ces règles tant qu'elles conduisent à la justice et à l'ordre social. Mieux, c'est l'application consciente, réfléchie et équitable des règles lorsqu'elles existent, ou le recours à sa propre conscience et aux principes de justice lorsque les règles sont défailiantes.

3.2. L'éthique de l'espace public et la préservation de la vie privée

L'éthique de l'espace public suppose plusieurs exigences. D'une part, elle exige de mettre chaque chose à sa place, l'expression de la justice selon Platon. Ce qui signifie à la suite d'Arendt que certaines choses, tout simplement pour

exister, ont besoin d'être cachées tandis que d'autres ont besoin d'être étalées en public. C'est le cas des actes sexuels et de toute la vie intime, et même privée. C'est pourquoi, il n'est pas éthique d'exhiber son intimité sur la place publique.

D'autres choses, pour exister, ont besoin d'être exposées à la place publique. C'est le cas des opinions politiques. Une opinion politique non exprimée n'en est pas une. Les réseaux sociaux numériques, les réseaux publics tels Facebook, twitter et Instagram, sont des lieux privilégiés d'expression des opinions politiques. C'est un droit à la liberté d'expression qui doit, bien sûr, s'exercer dans le respect des normes en vigueur. C'est cela qui donne sens à la citoyenneté numérique, définie par P. Türk (2022, p. 2), comme « la situation d'un individu connecté et prétendant exercer des droits et bénéficier de libertés dans un espace numérique ». En ce sens, les réseaux sociaux numériques présentent un espoir pour la démocratie, dans la mesure où ils offrent, même dans des périodes difficiles, un cadre d'expression des citoyens numériques. Par exemple,

à l'annonce de la candidature du Président Alassane Ouattara à un troisième mandat à l'élection présidentielle du 30 octobre 2020, des partis de l'opposition et une partie de la société civile, ayant jugé cette candidature d'anticonstitutionnelle, se sont saisis de ces espaces numériques pour s'opposer à cet énième mandat (A. F. Agney et B. P. S. Akregbou, 2023, p. 721).

Toutefois, l'effet sur le terrain politique est encore négligeable en Afrique, car « les médias numériques sont des outils nécessaires, mais ne sont pas encore arrivés, à eux seuls, à faire changer un pouvoir » (A. F. Agney et B. P. S. Akregbou, 2023, p. 730). D'autre part, l'éthique de l'espace public requiert de protéger les données personnelles. À ce niveau, il faut noter ceci :

L'effacement de la frontière entre espace privé et espace public est encore plus visible lorsque surgissent des scandales concernant la vente de données à des tiers. Cela n'est pas sans rappeler la fuite de données Facebook-Cambridge Analytica de 2018 qui a dévoilé qu'au-delà de l'utilisation commerciale de ces données, celles-ci pouvaient être utilisées à des fins politiques afin de manipuler l'opinion publique, avec succès (C. Groulx, 2022, p. 6).

Ces problèmes dénotent une faillite morale qu'Arendt craignait dans la confusion des différents domaines d'existence. Il est interdit de les partager, quel qu'en soit l'auteur de la publication. Qu'il s'agisse du propriétaire des données, d'une entité morale ou d'une autre personne physique, nul n'a le droit

de les partager. Le public n'en a pas besoin, vu qu'il s'agit de données propres à une ou des personne(s) donnée(s). Il est néanmoins possible de partager les données personnelles dans les discussions privées. Ces données doivent y demeurer cachées. Cette éthique exige également de protéger le public de l'intimité de nos familles ; il n'en a pas besoin à moins de vouloir faire la promotion d'une forme de voyeurisme social qui ne peut qu'être indécent et contrevenir à l'éthique. Il s'agit tout simplement de ne pas montrer aux autres ce qu'ils ne doivent pas voir. À ceux qui seraient tentés, E. Kant (1994, p. 50) à la clairvoyance de les ramener à ceci : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme fin, et jamais simplement comme moyen ». Cet impératif catégorique dont la connotation éthique apparaît manifeste devrait habiter chaque utilisateur des réseaux sociaux. C'est en ce sens qu'une vie authentiquement humaine est possible sur cette terre.

Conclusion

Il ressort de cette étude que les réseaux sociaux numériques traduisent le triomphe du social sur la politique et la vie privée, au point qu'il n'existe plus rien qui ne dépende de son apparition sur ces réseaux sociaux. Plus que jamais, pour être, il faut publier sur les réseaux sociaux. Il en résulte une sorte de culte de l'apparence au détriment et en violation de l'être qui veut que pour être, il faille publier en ramenant tout au bout des doigts et à un clic. Loin d'une simple confusion des domaines dénoncés par Arendt, c'est la disparition de ces domaines et de la vie authentique de l'homme qui s'annonce. C'est pourquoi il faut une éthique de l'espace public pour garantir la séparation entre la vie privée et la vie publique, et surtout pour garantir la possibilité d'une vie paisible et soustraite des regards incommodants des tiers. Tout cela dépend de l'intérêt qu'il est possible d'accorder à l'authenticité de la condition humaine.

Références bibliographiques

ADES, 2018, « De Hannah Arendt à la haine sur les réseaux sociaux en passant par les Incels : la déshumanisation », *Notions d'Histoire*, in <https://notionsdhistoire.wordpress.com/2018/05/30/de-hannah-arendt-a-la-haine-sur-les-reseaux-sociaux-en-passant-par-les-incels-la-deshumanisation-3-3/>, consulté le 21 septembre 2022.

AGNEY Ahou Florence, AKREGBOU Boua Paulin Sylvain, 2023, « Les réseaux sociaux numériques à l'épreuve de l'expression démocratique en Côte d'Ivoire », in *Revue Internationale du Chercheur*, vol. 4, N°3, pp. 718-738, [En ligne], URL : www.revuechercheur.com, consulté le 23 septembre 2023.

ARENDT Hannah, 1983, *Condition de l'homme moderne*, trad. Georges FRADIER, Paris, Calmann-Lévy, 416 p.

ARENDT Hannah, 1967, *Essai sur la révolution*, trad. Michel Chrestien, Paris, Gallimard, 480 p.

CARDON Dominique, 2010, « Les réseaux sociaux en ligne et l'espace public », *Observatoire des politiques culturelles*, « L'Observatoire », vol. 2, N°37, pp. 74-78, ISSN 1165-2675. DOI:10.3917/lobs.037.0074s, [En ligne], URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2010-2-page-74.htm>, consulté le 15 février 2023.

DAHLGREN Peter, RELIEU Marc, 2000, « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », in *Réseaux*, vol.18, N°100. Communiquer à l'ère des réseaux. pp. 157-186, [En ligne], URL : https://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_2000_num_18_100_2217, consulté le 13 mars 2022.

GAUDETTE Pierre, 1989, « Éthique, morale, déontologie : une question de mots ? », *L'éthique professionnelle, réalité du présent et perspectives d'avenir au Québec*, Cahiers de Recherche Éthique, 13, Rimouski, Fides.

GROULX Charlotte, 2022, « Quand la sphère sociale avale l'intimité », in *Le Devoir*, [En ligne], URL : <https://www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de/702576/devoir-de-philo-quand-la-sphere-sociale-avale-l-intimite>, consulté le 20 septembre 2023 sur.

HABERMAS Jürgen, 2008, « Retour sur la religion dans l'espace public. Une réponse à Paolo Flores d'Arcais », trad. Pierre Rusch, in *Le Débat*, vol. 5 N°152, Paris, Gallimard, pp. 27-31.

HABERMAS Jürgen, 1993, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. Marc Buhot de LAUNAY, Payot, Paris, 324 p.

KANT Emmanuel, 1947, *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières*, in *La philosophie de l'histoire*, trad. Stéphane PIOBETTA, Paris, Montaigne, pp. 47-55.

KANT Emmanuel, 1994, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. Victor DELBOS, Paris, Delagrave, 210 p.

KELSEN Hans, 1962, *Théorie pure du droit*, trad. Charles EISENMANN, 2e ed, Paris, Dalloz, 496 p.

LEFEBVE Vincent, 2010, « Hannah Arendt nous aide-t-elle à penser l'espace public », in *Scènes - La Bellone*, Croisement, N°29, pp. 31-33.

LIBRETON Gilles, 2003, *Libertés publiques et droits de l'Homme*, Paris, Armand Colin, 538 p.

MARRY Yves, 2020, Lecture de « LE BOT Julien, Dans la tête de Mark Zuckerberg », in *C.E.R.A.S, Revue Projet*, vol. 4, N°377, p. 95-95, [En ligne], URL : <https://www.cairn.info/revue-projet-2020-4-page-95.htm>, consulté le 17 juin 2023.

MOREAULT Francis, 1999, « Citoyenneté et représentation dans la pensée politique de Hannah Arendt », in *Sociologie et sociétés*, vol. 31, N°2 pp. 175-190, consulté le 25 mai 2023 sur <http://id.erudit.org/iderudit/001511ar>.

SALMANDJEE-LECOMTE Yasmina et DEGRANGES Paul Durand, 2017, *Les Réseaux sociaux*, Éditions First, Paris, 392 p.

TAO Tingting, 2018, « La sphère publique sur les réseaux sociaux en Chine : enjeux et stratégies des acteurs », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, S1, (N°18/3A) pp. 135-148, [En ligne], URL : <https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2018-S1-page-135.htm>, consulté le 14 février 2023.

TASSIN Étienne, 1992, « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité » in *Hermès, La Revue*, vol. 1, N°10, pp. 23-37, CNRS Éditions, [En ligne], URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue1992-1-page-23.h>, consulté le 22 mai 2018.

TÜRK Pauline, 2022, « De quelle société politique le citoyen numérique est-il membre ? », in *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/revdh/15235>, consulté le 28 septembre 2022.